

<b>Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins</b>	
<b>Organiser la réponse à la demande de soins non programmés</b>	
<b>Fiche N° 2</b>	
<b>Acteurs et Partenaires :</b> Membres de la CPTS et coordinateur SAS : Système Accès aux Soins- Géré par l'Acoreli-Samu Cellule de Régulation GH 70 Tous les professionnels de santé du territoire Acteurs médico-sociaux du territoire Groupe Hospitalier 70 Pays Vosges Saônoises Associations d'usagers Collectivités territoriales	<b>Personnes référentes de l'action :</b> Stéphane Frechard Marie-Paule Perles Pascale Lavisse Stéphane Frechard
<b>Diagnostic :</b> Contexte démographie médical tendu et difficultés d'accès à des RDV chez les médecins généralistes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai d'attente chez tous les praticiens</li> <li>- 24,6% des passages aux urgences non suivis d'hospitalisations</li> <li>- Appels réguliers au Samu en soirée par manque de réponses de médecins généralistes en journées</li> <li>- 5/29 médecins généralistes ont plus de 65 ans</li> <li>- Patients sans MG : 4%</li> <li>- Patients avec ALD sans MG : 0.8%</li> </ul>	<b>Objectif général :</b> Garantir l'accès aux soins et répondre à la demande de soins non programmés en journée à l'échelle du territoire  <b>Objectif opérationnel :</b> Créer une organisation permettant la prise en charge des usagers des territoires dépourvus de médecins Sensibiliser les usagers aux différents dispositifs de prise en charge Favoriser les réflexions pluriprofessionnelles Développer la performance du système de santé Créer un dispensaire ambulatoire
<b>Actions à mettre en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation auprès des médecins pour partager l'effectif des soins non programmés en déterminant le nombre d'effecteurs qui proposent des créneaux dans la journée pour la gestion des urgences</li> <li>- Informations auprès des usagers et des professionnels sur l'organisation des SNP sur le territoire et organiser une campagne de sensibilisation auprès des usagers.</li> <li>- Proposition d'une organisation répondant aux demandes de SNP sur le territoire de la CPTS : planning géré par la CPTS et proposé à l'Acoreli dans l'attente d'un déploiement d'un SAS effectif.</li> <li>- Priorisation du recours aux médecins traitants.</li> <li>- Réflexion sur l'accès direct aux professionnels de santé dans le cadre des protocoles de coopérations validées à l'appui des pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, Sages-femmes</li> </ul> <b>Coordinateur de soins :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif d'un planning des disponibilités pour des plages de consultations d'urgences la journée en semaine, pour éviter que les cabinets soient remplis en fin de journée.</li> </ul> <b>Dispensaire ambulatoire de soins non programmés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement minimum 2 matinées par semaine : 1 matinée par bassin de la CPTS : Semaine paire : Melisey, Lure et semaine impaire : Champagny, Villersexel avec présence dans les villages. Partenariat avec les collectivités pour communication- 2h de plages libres. Mise en place d'un binôme pour l'accueil des patients : IDE+ MG ; IPA+ SASPAS.</li> <li>- Plage libre d'1h par déplacement, gérée par le SAS (Service d'Accès aux Soins) avec l'appui à terme du logiciel « SI SAMU ».</li> <li>- Définir des zones prioritaires</li> </ul>	
<b>Public :</b> Population du territoire.	<b>Territoire couvert/ Lieu de l'action :</b> Tout le territoire + secteurs prioritaires
<b>Calendrier prévisionnel :</b> Mise en œuvre de l'action : 6 mois Fin de déploiement de l'action : 18 mois	<b>Indicateurs :</b> <u>Résultat</u> : Nombre de journées organisées <u>Suivi</u> : Nombre de consultations réalisées à l'appui de l'agenda, Nombre de créneaux effectifs, nombres de réunions pour l'organisation.
<b>Moyens humains :</b> Temps de coordination CPTS, temps de réunion de projet rémunéré pour les professionnels de santé, rémunération des professionnels intervenants. Secrétariat de la CPTS pour gestion du planning des professionnels participant au dispensaire.	

<b>Moyens matériels</b> : Créer une adresse mail pour le projet, création et gestion de l'agenda partagé, mise en ligne de l'agenda sur le site internet de la CPTS, établir un cahier des charges de l'organisation pour l'achat du camping-car équipé médicalement, temps de secrétariat médical salarié, logiciel de gestion de cabinet, matériel informatique et bureautique, local dédié au GH70.	
<b>Leviers</b> : Non recours au service de garde et proximité géographique, Facilité d'adressage.	<b>Freins</b> : Gestion de la coordination, coût de cette action, risque d'emballement de l'activité via l'organisation de SNP.
<b>Transversalité</b> : <i>Fiche n°8 et fiche n°11 (protocoles de coopérations/délégations).</i>	
<b>Les orientations du SRS 2018-2022</b> : Priorité : « Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents »	